

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 11 décembre 2019, adopté le « Règlement RÉG331-2020 répartissant les quotes-parts de la MRC de La Mitis entre les municipalités pour l'année 2020 ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 300, avenue du Sanatorium à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 18 DÉCEMBRE 2019



Marcel Moreau,
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Charlotta Tremblay, en ma qualité de secrétaire-trésorier(ière) ou greffier de la municipalité de S.A.A. Hetsu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 16 heures et 16 heures le 19 jour de décembre 2019.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 19 JOUR DU MOIS DE décembre 2019



Secrétaire-trésorier(ière)
Greffier (ière)